

*Questions orales***LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Demain, à Toronto, je vais rencontrer les porte-parole de quelque 600 000 personnes âgées d'un peu partout au Canada. Cette nouvelle taxe sur les produits et services ne leur plaît guère, car ils savent qu'elle fera augmenter le coût de la vie.

Selon le ministre, 75 p. 100 des personnes âgées seront dans une meilleure position financière après la mise en vigueur de cette taxe, mais je remarque que les groupes auxquels le ministre des Finances s'adresse se composent surtout de gens d'affaires.

Le ministre se joindra-t-il à moi demain, à Toronto, pour expliquer en personne aux groupes d'ânés quelles conséquences cette taxe aura pour eux?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, si la députée ne passait pas tant de temps à chercher de petits avantages politiques, elle m'aurait informé plus tôt de cette rencontre et j'aurais pu prendre les dispositions pour me joindre à elle.

Je lui répète, j'ai ici des brochures que je voudrais qu'elle remette aux porte-parole de l'organisation des personnes âgées, en leur disant à quoi la TPS s'applique et à quoi elle ne s'applique pas.

Je voudrais également qu'elle leur explique ce qu'elle désapprouve dans le document technique. Il y est dit que, en vertu de la TPS, en soustrayant l'actuelle taxe fédérale de vente, une personne âgée seule qui touche 25 000 \$ paiera 220 \$ de plus après la mise en vigueur de la TPS, mais sans tenir compte du crédit pour taxe sur les produits et services. Or, grâce à l'indexation, par suite de la TPS, elle touchera 81 \$ de plus et grâce au crédit pour TPS, 278 \$ de plus, de sorte que l'avantage net sera de 139 \$.

Si ma collègue n'est pas d'accord avec ces chiffres, qu'elle me dise pourquoi. C'est la troisième fois que je le lui demande en vain. Tant qu'elle ne m'aura pas dit en quoi ces chiffres sont inexacts, elle ne devrait pas se rendre à Toronto et induire ces personnes âgées en erreur.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je ferai remarquer au ministre des Finances que ces mêmes personnes âgées avaient demandé à le rencontrer avant la présentation du budget. Je vais rencontrer mardi, ici à Ottawa, une délégation de personnes âgées du Québec et je serais heureuse de l'inviter officiellement.

Le ministre des Finances ne tient pas compte de l'observation que j'ai faite en disant que les files d'attente de personnes âgées, de familles et d'enfants s'allongent aux banques alimentaires partout au Canada. Or, il se propose de dépenser 14,5 millions de dollars pour faire accepter cette taxe, pour convaincre les Canadiens qu'ils en ont besoin. C'est trois fois plus que ce qu'on dépense par année au Canada pour le logement coopératif. S'il n'y avait pas de TPS, le gouvernement n'aurait pas à dépenser 14,5 millions pour essayer de la faire accepter. Il pourrait s'atteler à la tâche de subvenir aux besoins essentiels des Canadiens, comme la nourriture et le logement. Pourquoi le ministre des Finances ne renonce-t-il pas tout simplement à cette taxe maintenant?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je voudrais simplement le rappeler à mon honorable collègue, j'ai ces brochures ici, au cas où elle voudrait en recevoir et les apporter à Toronto pour en faire la distribution.

Mon honorable collègue parle des gens qui font la queue aux banques alimentaires. Elle omet de parler des progrès énormes que l'on a faits depuis quelques années et grâce auxquels on compte maintenant trois quarts de million de Canadiens de moins qu'en 1984 vivant dans la pauvreté, si bien que la proportion des pauvres est passée de presque 17 p. 100 à 13 p. 100 au cours de la même période. Le revenu familial moyen a atteint son plus haut niveau, en dollars constants.

La proportion des familles à faible revenu comptant des enfants de moins de 16 ans est passée de 20,1 à 15,4 p. 100 de la population en 1988. Le nombre des femmes adultes dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté a diminué de 30 000 l'an dernier, et de 229 000 au total depuis 1984.

Je ne nie pas qu'il y ait des problèmes. Mais la députée devrait tenir compte des progrès réalisés et en parler de façon positive, et se réjouir du fait que 75 p. 100 des personnes âgées s'en trouveront mieux grâce au crédit pour la TPS. Voilà ce que nous faisons pour aider ces personnes davantage que nous ne l'avons fait jusqu'ici.